

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

- Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L822-1 et suivants,
- Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- Vu l'instruction codificatrice M9-1 du 1^{er} février 1996 sur la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 août 2023 portant nomination, et classement de Monsieur Laurent POTIÉ-BELLANGER dans l'emploi de Directeur Général de Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Amiens Picardie ;
- Vu l'arrêté de détachement en date du 31 juillet 2025 de Monsieur Kamel REBAH pour une durée d'un an à compter du 18 août 2025 au CROUS Amiens Picardie ;

ARRÊTE


Article 1 : Monsieur Kamel REBAH, attaché d'administration de l'Etat a été recruté dans les fonctions de Directeur du Pilotage du CROUS Amiens Picardie.

Article 2 : Une délégation permanente est donnée à Kamel REBAH, pour signer tous les actes relatifs à la phase administrative de la dépense pour l'ensemble des services, à savoir :

- Les engagements juridiques et bons de commande dans le respect des procédures de marchés publics et de la comptabilité publique.
- Les constatations et certifications du service fait.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 28 août 2025.

Fait à Amiens, 28 août 2025

Le Directeur du Pilotage 

◊ Kamel REBAH

Le Directeur Général
du CROUS Amiens Picardie 

Laurent POTIÉ-BELLANGER

ORIGINAL SIGNE